



— LEGENDE —

- (135) NUMERO D'AERIEN
- Pyl. 11 Numéro de pylône - Pyl. 10 pylône belisé
- LOSANGES COMBINES
- GRAND LOSANGE (Sup.) Utilisation 4612 MHz - Nappe H
- PETIT " (Inf.) " " 12 284 MHz Nappe B
- 181° 40 AZIMUT - Tous les azimuts sont comptés vers l'Est. Pour les Aériens réversibles, l'azimut et la direction privilégiée sont précisés à chaque extrémité du losange le renforcement de la flèche indique la direction d'utilisation de l'émetteur indiqué.

Aérien VLF : ① • ② • ③ • ④ : pyl. 4 6 8 et (bis à 8 bis (250m) - Nappe (4) non protégée
 Aériens LF : ⑤, ⑥ et ⑦ : pyl. 10, 11 et 12 (160m)
 Eurosignal : pyl. 17 (250m)

— LIMITE DU TERRAIN EXISTANT —
 — CLOTURE EXISTANTE —
 — CLOTURE DEFENSIVE REDUITE (projet) —
 Longueur 5000m

Centre, coté du plan n° 6 SA 304 - (Clôture défensive réduite sch. 1/2000 voir plan n° 1 SA 411)
 SUIVANT PLAN C.R.E. 59 ASSISE N° A 610 Edition DU 28-4-76

ECH : 1/5000

CENTRE RADIOELECTRIQUE DE SAINTE-ASSISE

CLOTURE DEFENSIVE REDUITE
 PROJET D'AMENAGEMENT

D T R E
Télécommunications
 DIRECTION DES TELECOMMUNICATIONS
 DES RESEAUX EXTERIEURS

N° 6 SA 412 Date: 20/09/1982
 F2.2. 04/10/1982